Le 21 septembre 2018.

Martin Coiteux
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
800, rue du Square-Victoria
Bureau 3.10
C.P. 83, succ. Tour-de-la-Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1B7

Monsieur le Ministre,

La présente vise à demander l'intervention rapide du Ministre des Affaires municipales pour exiger du conseil municipal de la Ville de Longueuil le respect de la structure de gouvernance de la Ville décrétée par le gouvernement et prévoyant que le directeur général de la Ville relève du comité exécutif.

Le contexte des présentes découle d'une mise en demeure signifiée au directeur général par le chef de l'opposition le menaçant d'être congédié par le conseil pour avoir mis en œuvre la résolution CEX-180613-11.1 adoptée par le comité exécutif plutôt que la résolution COX- 180703-2.3 adoptée par le conseil municipal. Je joins en copie les deux résolutions ainsi que la mise en demeure.

Cette procédure d'intimidation auprès du directeur général qui n'a commis aucune faute est de nature à ébranler toute la direction de la Ville. Par cette mise en demeure, le chef de l'opposition attaque la réputation, la loyauté et l'intégrité du directeur général qui a laissé dans toutes les organisations municipales où il a œuvré une marque importante quant à sa rigueur, sa droiture, sa loyauté et son sens de l'éthique.

Je rappelle que le seul reproche du chef de l'opposition à l'endroit du directeur général est celui d'avoir donné suite aux directives du comité exécutif de qui il relève en vertu de la loi. Qualifier d'insubordination les gestes posés par les fonctionnaires dans le respect des lois et les menacer de congédiement est inacceptable et équivaut à les prendre en otages pour atteindre des fins politiques. L'intervention d'urgence du Ministre est requise pour empêcher l'exécution de cette menace abusive et illégale.

L'article 18 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Longueuil est clair :

> « 18. Sous l'autorité du comité exécutif, le directeur général est responsable de l'administration de la ville et à cette fin, il planifie, organise, dirige et contrôle les activités de la ville. »

La Direction des services juridiques a d'ailleurs rencontré, à la demande de la direction générale, tous les élus pour expliquer le mode de gouvernance de la Ville, les rôles et responsabilités de chacun et pour répondre aux questions. Le fait que le directeur général relève du comité exécutif est connu et malgré tous ces efforts, il demeure une volonté malsaine des membres du conseil formant l'opposition de faire fi des règles de gouvernance de notre ville en menaçant de congédiement un haut fonctionnaire qui ne fait que respecter la loi.

La situation actuelle ne peut perdurer, car ces menaces pourraient être répétées à l'encontre de tout fonctionnaire qui ne ferait qu'obéir aux instructions de l'autorité de qui il relève.

Dans les circonstances, je vous demande d'intervenir rapidement pour exiger du conseil municipal de la Ville de Longueuil le respect de la structure de gouvernance de la Ville décrétée par le gouvernement et prévoyant que le directeur général de la Ville relève du comité exécutif.

Sylvie Parent

Sylvie Parent
Mairesse
Ville de Longueuil

c.c. Monsieur Marc Croteau, sous-ministre, Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
Monsieur Patrick Savard, Directeur général, Ville de Longueuil